

Votes sur les motions déposées en conclusion d'interpellations - séance plénière du 27 février 2025

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

N° vote	Interpellation	Ministre	Commission Séance plénière	Motions introduites	N° DOC	Vote sur la motion pure et simple			
						Votes nominatifs	OUI	NON	ABST.
1	de Barbara Pas (VB) sur La mise à l'écart des Flamands bruxellois dans le cadre de la formation du gouvernement bruxellois	au Premier Ministre	- Commission de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Migration et des Matières administratives du 26 février 2025 - Séance plénière du 27 février 2025	• motion de recommandation par Barbara Pas (VB) • motion pure et simple par Jeroen Bergers (N-VA)	013/001	p. 46 Détail: p. 53	98	30	6
2	de Marijke Dillen (VB) sur (la fin de) l'exécution des courtes peines de prison	à la Ministre de la Justice	- Commission de la Justice du 26 février 2025 - Séance plénière du 27 février 2025	• motion de recommandation par Marijke Dillen (VB) • motion pure et simple par Steven Matheï (CD&V)	015/001	p. 47 Détail: p. 53	97	36	1